

S N T R S



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 8 bis E

VENDREDI 27 MARS 1992

2,00 FRs

SPECIAL INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

Page 2	SOLUTION DU "DELOCALISATION CROISEE"
Pages 3 à 4	COMMUNIQUE DE PRESSE (ICIG) : licenciement de 38 personnes dans la recherche contre le cancer à Villejuif. PETITION de soutien à nous retourner.
Pages 5 à 9	CONCOURS INTERNES INSERM -1992- Nombre de candidats et de postes, Calendrier, jurys. Pages 8/9
Pages 10 à 12	CATALOGUE REVENDICATIF sur les CONCOURS , suite à la journée d'études du 14 juin 1991.

SOLUTION DU "DELOCALISATION CROISEE"

parue dans le BRS n° 290 de mars 1992.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
a													
b													
c													
d													
e													
f													
g													
h													
i													
j													
k													
l													
m													

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
a	L	O	C	A	L	I	S	A	T	I	O	N	S
b	A	M	E	N	A	G	E	M	E	N	T		
c	B	I	S		T	R	I	E	N	N	A	L	E
d	E	S	S	O	R		D		D	O		I	R
e	L		A	B	I	M	E	R		V	R	A	I
f	L	A	T	I	N	E	S		P	A	U		L
g	I	R	I	S	E	S			A	N	S		I
h	S	T	O			S			L	U	T	T	E
i	A	I	N		M	I		A	S		I	T	A
j	T	C		G	O	E	T	I	E		N	O	N
k	I	U	P	I	K		U	C		G	E	N	T
l	O	L	I	G	A	R	C	H	I	E		N	E
m	N	E		O	S		S	E	L	L	E	E	S

Horizontalement :

a. Version INSERM des délocalisations. b. Prétexte avancé pour les délocalisations. c. Agence prête à accueillir les réfractaires à la délocalisation ; période de restriction pour la recherche en région parisienne (RP). d. Hypothèse (optimiste) pour la province, qui s'inverse pour la RP ; en musique ; la fin d'en finir. e. Entraîner la recherche parisienne au fond du gouffre ; qualifie notre analyse. f. Selon Carcopino elles s'écoutaient parler alors que les grecques se regardaient dire (elles s'identifient assez bien à nos gouvernants) ; ville idéale pour se délocaliser. g. Nuancés comme l'arc-en-ciel ; gage de sagesse pour ceux qui en supportent le poids. h. Nos pères le vécurent, la délocalisation ne l'est pas tout à fait ; nécessaires pour s'opposer aux délocalisations. i. Département favorable à la délocalisation ; pour ceux qui connaissent la musique ; nos gouvernants n'en sont pas ; corps professionnel particulièrement atteint par les délocalisations. j. TOC, TUC point commun ; magie incantatoire (on se demande si nos décideurs la pratiquent) ; ce qu'il faut répondre aux délocalisations. k. Langue esquimaude aussi incompréhensible pour nous que celle de nos gouvernants ; centre de l'ordinateur ; bien-né. l. La délocalisation ne peut venir que d'un tel régime de gouvernement ; négation. m. Est à l'origine ; catégorie professionnelle surexploitée ; monture prête à l'emploi.

Verticalement :

1. En province : transformation en unité. 2. S'est abstenu (de négocier) ; se dit d'un lien fonctionnel entre une politique de recherche et l'intérêt de la population (tombe en désuétude). 3. Beaucoup d'unités parisiennes et peut-être provinciales (un peu plus tard) y seront amenées ; incommensurable irrationnel. 4. Unité de temps ; ceintures japonaises (bientôt française ?) ; principe bien connu des chercheurs, reliant les entrées et les sorties d'un système. 5. Endroit où l'on pourrait localiser le plan de délocalisation ; cafés. 6. Vulnérable en période de délocalisation ; homme providentiel qui nous sauvera de ce foutu plan ! 7. Sectateurs (il y en a beaucoup à l'INSERM) ; des emplois qui sont du TOC. 8. La recherche va la perdre ; lécher en son nom. 9. Dispose un piège ; vaut quatre soupirs, les délocalisations en valent plus ; en couple avec elle. 10. Un des aspects importants de la recherche mis en cause par le plan de délocalisation ; nous le demandons pour les mesures prises par le CIAT. 11. Supprima ; insuffisante pour réparer les lacunes faites dans la recherche. 12. Mélangea ; se dit du plan de délocalisation du fait de ses aspects surprenants. 13. Les actions prévues dans le cadre du plan de délocalisation le sont pour la recherche.

● INSERM ICIG VILLEJUIF

COMMUNIQUE DE PRESSE

LICENCIEMENT DE 38 PERSONNES DANS LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER A VILLEJUIF

L'association Claude Bernard, présidée par Jacques Chirac, vient de décider de mettre fin aux contrats de travail de 38 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs oeuvrant dans la recherche contre le cancer au sein de l'Institut du Cancer et d'Immunogénétique (ICIG).

Cet institut est un ensemble situé sur le site de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif. Il est dédié à la recherche fondamentale et clinique contre le cancer. Il rassemble, outre un département de cancérologie clinique et d'hématologie de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, deux unités INSERM, plusieurs équipes du CNRS, ainsi que des personnels sous statut Claude Bernard travaillant à leur service (38 personnes).

POURTANT :

Depuis le départ en retraite de son fondateur, le Professeur G. Mathé, les recherches continuent avec les mêmes personnels, dans les mêmes unités. Un rapport établi par un chargé de mission du Ministère de la Recherche et de la Technologie, le professeur R. Caquet, doyen de la Faculté de médecine Paris Sud, soulignait récemment les potentialités existantes. De même, le Conseil Scientifique Consultatif Régional INSERM Ile-de-France, chargé d'établir un rapport de conjoncture et de prospective, a tracé les pistes d'un projet ambitieux de développement des recherches qui tient compte de toutes les potentialités (construction attenante d'un centre européen de transplantation (hépatique, moelle osseuse...).

L'ARGENT EXISTE, l'association Claude Bernard gère les personnels à partir de dons et legs affectés par les donateurs eux-mêmes aux recherches contre le cancer à l'ICIG (environ 50 millions de francs).

On en arrive à cette aberration : ces dons et legs pour la recherche à l'ICIG serviraient à payer les indemnités de licenciements. L'association Claude Bernard s'arroge le droit de répartir par la suite ces fonds à son gré, auprès d'autres équipes de recherche ce qui signerait l'arrêt de mort de l'ICIG. Il faut convenir que les organismes publics de recherche, l'INSERM et le CNRS ont fourni de façon diverse un prétexte à cette décision et ignorent l'apport en personnel, infrastructures, matériels dont bénéficie la recherche publique dans ce domaine.

L'ICIG vient de se constituer en association. A la tête de son Conseil d'Administration siègent notamment les professeurs H. Bismuth, R. Caquet, C. Jasmin et J.L. Misset.

DES SOLUTIONS EXISTENT DONC

Les personnels scientifiques, techniques et administratifs de cet institut souhaitent les exposer au cours :

- d'une conférence de presse qui se tiendra le 27 MARS 1992 à 11 h 30 dans la salle polyvalente de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif...
- suivie d'une visite guidée de laboratoires avec exposés scientifiques.

Les personnels, médecins, chercheurs,
ingénieurs, techniciens, administratifs
de l'ICIG

Les syndicats CGT du Plateau Scientifique
de Villejuif

Villejuif, le 20 mars 1992

4.

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE
CONTRE LE CANCER
A L'INSTITUT DU CANCER ET D'IMMUNOGENETIQUE
(ICIG)
HOPITAL PAUL BROUSSE, VILLEJUIF**

- L'Association Claude Bernard -ACB- (dépendant de la Mairie de Paris) doit interrompre la procédure de licenciement engagée contre 38 personnes (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) travaillant à l'I.C.I.G.

Les fonds versés par la générosité publique (dons et legs) au profit de la recherche sur le cancer à l'ICIG doivent être restitués par l'ACB à cet institut.

Le Préfet de Paris, tutelle de l'ACB, doit contrôler qu'il n'y ait pas violation de la volonté des donateurs dans l'usage des fonds destinés à l'ICIG.

- L'INSERM, le CNRS et l'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris doivent soutenir leurs laboratoires et département clinique à l'ICIG.

Les Ministères de tutelle (Santé et Recherche) doivent veiller au développement de la recherche fondamentale et clinique à l'ICIG.

Je soutiens les actions entreprises par l'ICIG pour sa survie et son développement.

Je soutiens les salariés menacés dans leur lutte pour le maintien de leurs emplois et la poursuite de leurs travaux à l'ICIG.

NOM Prénom	Fonction	Adresse	Signature

CONCOURS INTERNES INSERM -1992-

Grade d'accès	Nbre de candidats		Nbre de postes	BAP I ●			BAP II			BAP III			TOTAL		
IR 2ème classe	42	6	1/7	12	2	1/6	14	2	1/7	10					
IE 2ème classe	140	16	1/8.7.	16	2	1/8	28	2	1/14	20					
AI	89	3	1/30							3					
TR 3ème classe	19	4	1/4.7.	/	1		15	4	1/3.8.	9					
AAR 2ème classe	-			-			-			51	9	1/5.7			
SAR 3ème classe	-			-			-			45	12	1/3.7			
● Rapport Nbre candidats / Postes.										TOTAL		452	63		

Pour les IE BAP 1, la date n'est pas encore fixée devant les difficultés de l'Administration pour composer le Jury

CALENDRIER DES AUDITIONS DES CONCOURS INTERNES 1992

CORPS/BAP	DATES
IR	
Bap 1	30 et 31 mars 1992
Bap 2	17 avril 1992
Bap 3	13 et 14 avril 1992
IE	
Bap 2	16 et 17 avril 1992
Bap 3	22, 23 et 24 avril 1992
AI	
Bap 1	8, 9 et 10 avril 1992
TR	
Bap 1	13 et 14 avril 1992
Bap 3	9 et 10 avril 1992
AAR	6 et 7 avril 1992
SAR	2 et 3 avril 1992

CONCOURS INTERNE BAP I POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DE RECHERCHE

PRESIDENT : Tilman DRUEKE

EXPERTS :
Martine AGGERBECK
Olivier BERTRAND
Franck BOURRAT
François LACHAPELLE
Jean-François LAUNAY
Philippe LEBOUTEILLER
Lucette PELTIER
Christiane PERRET
Dominique STENGEL
Alain VANDEWALLE

ELUS C
Jean-Pierre ESTEVE
René SEYER

CONCOURS INTERNE DES INGENIEURS DE RECHERCHE BAP II

Président : Jean-Louis COATRIEUX

Experts : Dominique BURGER

Michel KERBAOL

Patrice RIOUX

Elu C : Jean-Pierre BAZIN

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES
INGENIEURS DE RECHERCHE BAP III.

Président : Jean-Claude TIREL
Experts : Claudie BENICHOU
Jean-François DORE
Jean-Louis LANOE
Bernard VALLEE
Elu C : François FAVIER

CONCOURS INTERNE BAP I POUR L'ACCES AU CORPS
DES ASSISTANTS INGENIEURS

PRESIDENT : Michel PAILLARD

EXPERTS : Jean-Alain CHAYVIALLE
Robert DARMANA
Christian DAVRINCHE
Geneviève DE SAINT BAZILLE
Bernard EYCHENNE
Marie-France LALIBERTE
Alain LOUILOT
Joëlle MAIGNE
Jean-Paul MORIN
Michèle PAUCHARD
Josiane POGGIOLI
Monique SAFFROY
Giovanna VANNI-MERCIER
Bernard VIGIER
Jacques WILLEPUT

ELUS C Annie MICHAUD
Sergio VITIELLO
Denise WICEK

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES ATTACHES
D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE.

Président : FRANCAL Daniel

Experts : BOULTE Odile

CHARRE Micheline

CHARTIER Lilliane

DAVID Eliane

FERTIL Bernard

GUILLOT Bernard

HERMAND Bernadette

MONEUSE Pierre

THEODULE François-Xavier

ZWEIBAUM Alain

Elus C : ROTHSCHILD Claude

VIVIERS Fernand

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS DE
LA RECHERCHE BAP 3.

Présidente : Colette GONJOT

Experts : Michel BEZ

Jacqueline FOURCADE

Jean-Yves HELLIER

Elue C : Danièle DELAUTIER

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS D'ETUDES BAP II

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS
DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

PRESIDENT : Catherine COM-NOUGUE

EXPERTS : Annie-Claude BACHELOT , ,

Claire BONITHON-KOPP

Jean-Pierre MICHAELY

ELU C Marie-Pierre ORYSZCZYN

PRESIDENT : Suzy MOUCHET

EXPERTS : Josiane BIEGEL

Claire BRANKOVIC

Elsabeth CATU

Henri HOELLINGER

Bettina LANTERI

Arielle MATHERN-TOCHON

Luc MESQUIDA

Monique ROLLAND

Marie-Christine SIMON

Françoise SOUYRI

ELUES C Jacqueline PARALIEU

Christiane PERRET

CONCOURS

Après la journée d'études du 14 juin 1991, porteuse de nombreux témoignages et questions ; avec de nouveaux problèmes quant à l'organisation et la forme des concours, il est temps de présenter un catalogue revendicatif afin de relancer le débat.

* * *

D'après le "journal du CNRS" (juillet-août 1991), les concours 1990 ont rassemblé 4 399 candidats admis à concourir pour 778 postes. Seulement 689 ont été pourvus. Il reste donc, au minimum (puisque des dossiers n'ont pu être déposés et que pour les concours 1991 de nouveaux candidats se sont présentés) 3700 agents en attente d'une promotion dans une nouvelle catégorie.

CONCOURS PAR SELECTION PROFESSIONNELLE

Rapelons que l'on est contre les grades donc que ces concours devraient disparaître.

En attendant, il faut relever les pourcentages d'effectif maximum dans les grades de T1 et SAR1 (25 au lieu de 12,5 %) et de T2 et SAR2 (40 au lieu de 30 %).

Un autre problème est celui d'une liste de 150 % donnée par les experts. Il n'y a pas de possibilité d'appel des non sélectionnés pour un examen en C.A.P..

Par ailleurs, il faut obtenir l'examen réel des 150 % retenus (la direction arrivant avec sa liste et restant bloquée là-dessus) pour que la CAP fonctionne complètement.

CONCOURS INTERNES

1) Le déclassement

La pénurie de postes avec l'ampleur du sous-classement défigure totalement le fonctionnement des concours et leur fonction statutaire : celle d'une promotion pour des agents titulaires d'un poste correspondant à leur qualification et pouvant accéder à une catégorie supérieure :

- par ancienneté
- par acquisitions de nouvelles formations (stages ou autres)
- par une évolution technique de leur travail acquise sur place (les deux dernières étant prises en compte dans les concours actuels)

Donc un plan de reclassement des sous-classés fait parti des axes revendicatifs essentiels du syndicat.

Obtenir la mise en évidence de ce déclassement :

- Combien de sous-classés depuis le dossier "suivi de carrière" sont arrivés à leur niveau réel de qualification reconnu ?
- Quel est le bilan quantitatif des concours après chaque campagne (cf. journal du CNRS, juillet 91) ?
 - . Nombre de candidats par BAP.
 - . Nombre d'agents reconnus au niveau des postes mis au concours.
- Prise en compte des inscrits sur liste complémentaires.
- Etablissement de la liste des sous-classés depuis 1982.

Obtenir l'ouverture budgétaire de ces postes.

Obtenir la mise en place d'un jury pour le reclassement.

- > par des BAP (plus nombreuses) ?
 - > sous forme CAP ?
 - > c'est-à-dire avec des membres de CAP ou listes d'experts proposés par les syndicats et direction générale.
 - > avec des sous jury/région pour examiner les candidatures (en nombre certainement suffisant !) si il y a audition.
- Cela pourrait permettre aussi une visite possible du lieu et des conditions de travail des candidats.

2) Les concours internes non affectés

- Augmenter le nombre de BAP pour que les membres de jury soient au plus près des thèmes sur lesquels travaillent les candidats.

- Obtenir la négociation des critères de définition de ces thèmes. Prévoir aussi plusieurs thèmes ensemble (exemples sur instrumentation et/ou chimie - sciences de la vie) ce qui éviterait aux candidats de passer plusieurs concours dans des BAP différentes.
- Suppression de l'épreuve facultative d'informatique.
- Préparation du jury au vu des dossiers avec une composition diversifiée de celui-ci pour comprendre le profil des candidats (plus sensible en sciences de la vie, TOAE et Chimie ?) plus une formation pour le président et les membres sur la qualification.
- Déroulement de l'épreuve d'audition identique pour chaque grade (en temps de présentation et discussion, plus forme de la présentation : transparents ou autres supports de documents à partir d'AI (?))
- Nécessité d'un nombre d'ITA (quota à définir). Au moins 1 par sous jury lorsqu'il a plus de 50 candidats à auditionner.
- Communications aux candidats des remarques générales sur le concours (Echelles des notes - valeur globale des dossiers = combien au niveau du concours- critères retenus pour le classement des dossiers) ainsi que les résultats avec les notes.
- Communication à chaque fin d'audition au candidat d'une appréciation générale de son dossier et de sa prestation.
- Obtention de sessions de préparation aux concours (rédaction des dossiers, préparation de l'audition).
- La place de nos élus C dans ces jurys.
 - . *droit de regard sur la composition du jury proposée par le président qui ne devrait pas composer seul son jury ;*
 - . *veiller aux règles uniformes de déroulement des auditions et des critères retenus pour le classement des dossiers ;*
 - . *Communication aux candidats, avant le concours, de la liste du jury (plus leur labo et thèmes de recherche, plus la catégorie des membres) ;*
- Prise en compte de la liste complémentaire (un certain nombre de candidats sur cette liste au concours 1990 ne sont ni sur la liste principale ni complémentaire du concours 1991 !) ;
 - . *Par une liste d'aptitude. Mais cela suppose des moyens pour résorber cette liste car autrement, elle devient une liste d'attente sans issue que nous avons connue.*
 - . *Un ou des points supplémentaires ajoutés à la note du concours suivant ?*
 - . *Cela suppose une continuité des critères de classement et de notation et une mémoire des jurys d'une année sur l'autre.*

3) Les concours internes affectés

C'est un problème permanent, que reconnaît même la direction (le journal du CNRS, page 33, juillet-août 1991) : "... dans ses 778 emplois sont inclus 105 postes qui n'avaient pu être pourvus l'an dernier et qui se sont donc ajoutés aux possibilités de cette année. Pourquoi un chiffre si élevé ? En 1989, 47 % des 422 possibilités de promotion étaient offertes sur des postes affectés, notamment en province et un tiers d'entre eux n'ont pu être pourvus. Devant cette situation, seuls 24 emplois ont été affectés en 1990, ce qui représente 3 % de l'ensemble."

Sur ces 24 emplois, combien ont été réellement pourvus ? J'ai connaissance d'un certain nombre non pourvu (= 1 seul concours pour plusieurs postes dans des villes différentes, un seul candidat admis à qui on a demandé de changer de résidence alors que son laboratoire avait un poste à pourvoir !). Le contenu de cette parenthèse s'est particulièrement répété pour les concours 1991 (5 cas répertoriés à cette date correspondant à plus de 10 postes qui ne seront pas pourvus !). Où va l'argent de ces postes budgétairement débloqués ?

Citant toujours le journal du CNRS, juillet-août 1991, il faut rappeler que sur les concours 1990, organisés au printemps 1991, 89 postes n'ont pas été pourvus !

Les revendications portent sur :

- le respect de la loi de la Fonction Publique, c'est-à-dire la promotion éventuelle dans son laboratoire d'un agent passant ce type de concours ;
- le refus qu'une promotion soit liée directement à la mobilité (ce qui se systématise pour les postes IE et IR) ;
- un autre problème lié à ces concours affectés est le remplacement de l'agent promu dans un autre laboratoire = lié aux lourdeurs administratives d'ouverture des concours, un laboratoire pouvant perdre durant plusieurs mois un poste crucial pour son fonctionnement.

Une suppression des concours affectés, remplacée d'une part par une augmentation des non affectés pour la promotion des agents, d'autre part par l'ouverture de concours externes (où des agents titulaires peuvent également concourir) peuvent être des propositions.

Toutes les revendications développées pour les concours internes restent valables pour cette variante de concours.

LES CONCOURS EXTERNES

C'est avec le reclassement du personnel sous-classé, un des problèmes majeurs pour nos revendications : plus de 7300 personnels du CNRS (dont plus de la moitié pour les ITA) seront à la retraite en l'an 2000 (cf. bilan social 1989 du CNRS - Pyramide d'âges) ! Soit aux environs de 3000 - 3500 ITA qui devront être remplacés (déjà une première revendication !).

- Et en relation directe avec ceci, la diminution des délais d'embauche : les départs à la retraite étant par exemple prévus, il faut l'ouverture du concours un an avant leur départ.
- Améliorer la publicité de ces concours : petites annonces, publicité auprès de l'APEC etc...
- Organiser ces concours peu de temps après l'octroi des diplômes : dépôt de dossiers, par exemple en juin-juillet pour un concours se déroulant en septembre.
- Description du profil des postes et regroupement de concours sur des profils similaires (préparé par des experts, des professionnels de ce profil).
- Majorité d'ITA dans ces jurys avec les compétences nécessaires.
- Transparence des commissions d'équivalence (experts plus représentants de CAP ?).
- Visite des laboratoires par les candidats admissibles.
- Adéquation poste/profil.
 - . Pas de profil correspondant à un poste à un niveau supérieur (c'est la négation d'une grille avec un rapport qualification/rémunération) ;
 - . Profil correspondant au poste (pas forcément un emploi type totalement défini, pas forcément dans la BAP correspondant au laboratoire d'accueil = nécessité d'un métier différent).
- Pas de sous-classement à l'embauche.
- Vers des concours externes avec un même métier : cela permet de dresser une liste complémentaire où les candidats pourront postuler à un poste correspondant à leur profil d'emploi réel et ne pas bloquer un poste faute de candidats admis.

Le problème des Contrats à Durée Déterminée

Intégration par une procédure particulière par les CDD existants mais c'est contraire au statut de la Fonction Publique. Ce n'est que le reflet d'une lourdeur dans le recrutement du personnel qui devient de plus en plus la règle.

- Donc nécessité que le concours externes soient prévus à temps pour remplacer le départ d'un agent (cf. plus haut).
- Cela peut supposer que le candidat admis se retrouve en surnombre avec l'agent en instance de départ. Ce qui peut constituer un avantage sérieux pour la transmission du savoir spécifique d'un poste.

En attendant :

- annonce aux autres candidats de la présence d'un CDD occupant de fait le poste ;
- un plan de résorption rapide permettant que les recrutements se fassent par de véritables concours externes.
- La forme peut être, par exemple, par un jury regroupant plusieurs dossiers de la même spécialité. Jury composé d'experts et d'ITA en dehors de la sphère d'influence du laboratoire afin de décider du recrutement définitif des CDD actuellement installés.
- Une modification du statut pour que ce système ne se perpétue point.

Cet ensemble de propositions (système non fermé bien sûr !) est à rajouter au débat sur qualification et classification qui rejoint celui de l'évaluation. De profondes divergences séparent notre syndicat avec la direction du CNRS sur ces sujets.

Jean-Louis ANDRIEU
Membre de la Commission Exécutive